

- Maîtrise des techniques de management.
- Maîtrise des techniques commerciales.

Les étudiants, sous la direction de leur établissement, s'engagent à remettre à la municipalité un compte rendu précis de leur expérience professionnelle (rapport de stage).

Le conseil municipal, considérant que cette action s'inscrit dans la politique éducative communale, a décidé à l'unanimité d'attribuer une aide financière de 1 500 € par étudiant. Le conseil précise que dorénavant il sera demandé aux étudiants de venir présenter leur projet.

11- Création de maisons d'assistants maternels

Monsieur le maire expose au conseil que « La ville de Petit-Bourg doit faire face à une augmentation croissante de la demande de places en structure d'accueil pour des jeunes enfants (0 à 3 ans). Face à une offre déficitaire la création de nouvelles structures permettaient de répondre en partie à la demande. La loi du 09 juin 2010 prévoit la possibilité pour les assistants maternels d'accueillir des enfants dans un local en dehors de leur domicile. Cette formule est qualifiée de Maisons d'Assistants Maternels (MAM), elle peut réunir au maximum 4 assistants maternels accueillants 4 enfants chacun soit 16 enfants au total dans la MAM.

La loi a donné un cadre juridique approprié à ce mode d'accueil sans préciser le cadre financier. Ainsi, le financement des MAM relève de la volonté des collectivités.

L'association Guadeloupéenne d'insertion locale AGIL œuvre depuis plusieurs mois afin que soient créées sur l'ensemble de la Guadeloupe des Maisons d'Assistants Maternels dont 5 pour la ville de Petit-Bourg.

Le fonctionnement des MAM sera à la charge des assistants maternels qui sont payés par les parents, ceux-ci bénéficiant de l'aide de la CAF et des impôts.

L'investissement d'une MAM de 16 places, 4 assistants maternels est de 40 000€ soit 200 000€ pour les 5 MAM.

Il est demandé au conseil municipal, conformément à sa délibération en date du 13 octobre 2010 accordant un accompagnement financier de la collectivité de se prononcer sur ce dossier ».

Le conseil municipal, Considérant l'intérêt que représente cette opération, dans sa politique d'accueil a décidé à l'unanimité :